



SECTION
DU
VAR

DECLARATION LIMINAIRE
MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE DU 01/03/2016
CAPL n°1

Monsieur le Président,

La situation des effectifs dans les postes et services du département est dramatique. Ce constat est sans compter avec la nouvelle campagne de suppressions d'emploi qui va priver encore le Var de 32 emplois en 2016. Sans état d'âme, inflexible, l'administration continue sa destruction dogmatique des services et annonce aux agents, sans officialisation auprès des organisations syndicales, un aménagement des règles de gestion pour gérer la pénurie d'emploi !

L'administration attaque de manière intolérable le droit à mutation des agents.

Après deux ans de discussion et trois de période transitoire, les règles de gestion des personnels de la DGFIP atteignaient en 2014 un niveau de stabilisation en permettant l'appropriation par tous.

Elles n'étaient certes pas parfaites et auraient méritées d'être revisitées dans la concertation.

Or, la Direction Générale n'a pas hésité à remettre en cause de manière unilatérale un certain nombre des dispositions favorables aux agents. Ainsi, les personnels de catégorie A et B se verront privés du mouvement complémentaire du mois de mars, dès 2017, les agents de catégorie C devront demeurer 3 ans sur leur première affectation à l'exception de ceux qui pourront faire valoir une priorité en rapprochement externe.

Pour mémoire, **FO-DGFIP** est la seule organisation syndicale à revendiquer deux vrais mouvements par an et à exiger une véritable reconnaissance de la priorité à travers la prise en compte de l'ancienneté du fait générateur en premier critère.

C'est ainsi que **FO-DGFIP** rejette la décision unilatérale de supprimer ce mouvement complémentaire. Si nous considérons qu'il n'est pas satisfaisant, les agents se l'étaient appropriés et attendaient une possible mutation, notamment les agents en situation de rapprochement de conjoint. Vous leur retirez cet espoir supplémentaire.

L'attitude de la direction générale, restée sourde à nos arguments, n'est pas acceptable. Le Directeur Général affirme considérer les modifications proposées en matière de règles de gestion comme marginales, manifestant ainsi son indifférence aux conditions de vie matérielle des personnels.

Pour **F.O.-DGFIP**, ces modifications en termes de règles de gestion ne sont que le dommage collatéral de toutes les réformes en cours. Contrairement à ce qu'affirme le Directeur Général, elles ne sont pas marginales car devenues nécessaires du fait des restructurations et suppressions de postes et services.

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanentes Sophie DEGEILH et Anne MAURICE Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFIP Place Besagne bureau 104

Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97 fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT.



SECTION
DU
VAR

Il suffit en effet de constater la multiplication des positions ALD pour comprendre que le Directeur Général est dans l'obligation de donner davantage de souplesse aux directions locales en matière de règles de gestion s'il veut poursuivre les réformes en cours.

Par ailleurs, les inspecteurs stagiaires, affectés au 1er septembre dans leur direction d'affectation, doivent observer un délai de stage pratique de 6 mois qui n'est pas pris en compte dans le délai de mutation d'un an, ce que nous dénonçons depuis le début. Dès lors, ils sont bloqués 18 mois avant de pouvoir muter de nouveau.

Par conséquent, avec les nouvelles modalités, s'ils n'ont pas obtenu le département demandé en septembre ils seront séparés, non pas 18 mois mais 24 mois.

Les représentants FO-DGFIP considèrent que ces changements dans les règles de gestion constituent un passage en force inacceptable. C'est un nouveau recul social que nous dénonçons fermement tant la souffrance des agents est criante dans les services.

Nos élus en CAPL : Fabrice MOSCA et Catherine GAJDA
Experte : Sophie DEGEILH

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanentes Sophie DEGEILH et Anne MAURICE Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFiP Place Besagne bureau 104

Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97 fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT.